

VCEU

Déposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts-Partit Occitan
Soutenu par le Groupe Socialiste, Radical et républicain

Non à l'ouverture d'une carrière au cœur du futur Parc Naturel Régional de la Sainte Baume

(Mazaugues – Var)

Vu la délibération du Conseil Régional du 10 juillet 2009 décidant d'engager la procédure de création du Parc Naturel Régional (PNR) de la Sainte Baume et en approuvant le périmètre,

Vu la délibération du Conseil Régional du 24 juin 2011 approuvant la création du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume,

Vu l'arrêté du Préfet du Var du 21 février 2012 portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume,

Vu la demande d'ouverture d'une carrière sur le territoire de la commune de Mazaugues située au cœur du périmètre du futur Parc Naturel Régional,

Vu l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Var,

Vu l'avis formulé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse ;

Considérant les risques de pollution résultant de l'exploitation de la carrière de Mazaugues pour la pérennité, l'intégrité et la qualité de la ressource en eau potable de l'agglomération Toulonnaise, d'une partie du littoral et des communes du secteur nord-est du massif de la Sainte-Baume,

Considérant qu'un tel projet d'exploitation de carrière est incompatible avec le projet de création d'un PNR qui vise notamment à intégrer le développement économique, social, culturel dans une démarche d'aménagement du territoire maîtrisée et de protection des ressources et des patrimoines naturels .

Considérant l'impact écologique et paysager d'une telle exploitation au cœur d'un site naturel remarquable,

Considérant l'incapacité des infrastructures routières du territoire de la St Baume à supporter le trafic généré par l'exploitation de la carrière :

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Affirme son soutien au Comité Syndical de préfiguration du P.N.R de la Sainte Baume
- Affirme l'incompatibilité de l'exploitation d'une carrière sur le territoire du P.N.R
- Affirme la volonté de préserver les ressources naturelles en eau du territoire régional
- Souhaite en conséquence, obtenir avant toute décision préalable, les conclusions du Plan de Prévention des Risques Miniers en cours de réalisation